

École maternelle Ronchaux - Restructuration des locaux

M. l'Adjoint VUILLEMIN, Rapporteur : Ce bâtiment construit au milieu du XIX^{ème} siècle nécessitait un programme de rénovation intérieure (électricité, chauffage, peintures intérieures, etc.).

De plus, l'aménagement intérieur n'était plus adapté aux besoins, et par là-même, non fonctionnel. Il a donc été décidé de procéder à la restructuration totale de la maternelle.

En collaboration avec l'Inspection d'Académie et l'équipe enseignante, le programme d'aménagement a été établi de la façon suivante :

- 3 salles maternelles
- 2 salles de repos
- 1 salle de jeux
- 1 salle de restauration
- 2 sanitaires
- annexes.

Élaboré par les services techniques municipaux, ce projet a été évalué à 1 500 000 F TTC.

Ces travaux doivent impérativement être terminés pour la rentrée 1989-1990.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée et à en décider la réalisation,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres, et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- décider de financer cette opération par des crédits disponibles au BP 1989, chapitre 903.1/232.89502 service 33000.

M. GRAPPIN : Je crois qu'il y a une petite erreur ou une faute de frappe dans le rapport, parce que le coût annoncé n'était de 1 500 000 F mais de 1 300 000 F.

M. VUILLEMIN : Non, c'est bien 1 500 000 F.

M. GRAPPIN : Alors le mois dernier j'entendais mal, maintenant je ne sais plus lire ! J'ai participé à la Commission d'Adjudication, le coût annoncé, estimé par les services, était de 1 300 000 F.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je m'adresse donc au représentant des services, globalement c'est bien 1 500 000 F.

M. GRAPPIN : Alors je ne sais plus lire !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous saurez que c'est 1 500 000 F.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je serai extrêmement court, je voulais vous demander, s'agissant d'un dossier qui porte sur un montant financier important, où en était la procédure de dévolution des marchés publics.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Exprimez-vous sous une autre forme, qu'est-ce que ça veut dire ?

M. VIALATTE : Je lis, Monsieur le Maire que vous nous demandez de vous autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres, j'aurais voulu m'assurer que cette procédure n'était pas encore lancée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. BOYER, Directeur Général des Services Techniques, m'indique que comme il fallait terminer les travaux pour la rentrée, la consultation a effectivement été lancée il y a un mois. La Commission d'Adjudication a ouvert les plis.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, si vous me permettez de réintervenir en un mot, je voudrais dire que nous sommes tous ici dans cette assemblée sensibles à la nécessité d'agir vite pour des travaux qui doivent être achevés pour la rentrée. Toutefois, vous comprendrez quand même ma surprise de noter que dans ce rapport vous demandez au Conseil Municipal de lancer la procédure d'appel d'offres qui porte quand même sur un montant considérable et d'apprendre qu'elle a été lancée sans que l'assentiment de l'assemblée ait été préalablement obtenu.

Je voudrais simplement faire une remarque sur ce point, il serait souhaitable que nous ne soyons pas simplement une chambre d'enregistrement et qu'on veille à nous saisir préalablement au lancement des procédures de dossiers, surtout quand ils portent sur des montants importants. Et vous comprendrez peut-être mieux ainsi à la lumière de ce dossier, les raisons pour lesquelles un de mes collègues tout à l'heure faisait preuve de vigilance.

M. RÉGNIER : Technocrate !

M. BOICHARD : Je dirai simplement à M. VIALATTE que lorsqu'il aura un ou deux ans d'ancienneté, je ne crois pas qu'il nous posera des questions de cette nature. Lorsque nous avons attaqué cette question, Monsieur VIALATTE, je tiens à vous dire qu'il a fallu faire extrêmement vite : au troisième trimestre, ces enfants-là vont être transportés dans d'autres écoles pour pouvoir achever leur scolarisation. Bien sûr que ça se prévoit, nous ne vous attendons pas pour prévoir les choses ! Tous les ans, Monsieur VIALATTE, nous sommes arrivés en temps utile pour livrer à l'Éducation Nationale les bâtiments scolaires que la Ville est amenée à livrer. Je dois vous dire que vous êtes probablement un des seuls à faire sur ce point une critique à la Ville de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut dire que c'est exceptionnel, on n'a pas l'habitude de présenter ce genre de chose et de dire : tout est fait, on vous demande d'approuver. Nous avons mis en place ce Conseil Municipal, reconstitué les commissions, nous avons demandé que les commissions se réunissent et nous arrivons à une première séance avec les comptes rendus de commissions. Alors, c'est vrai que là il y a eu quelque chose qui ne devrait pas exister. On devrait effectivement vous demander de m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres avant qu'elle ne soit lancée. Voilà les raisons pour lesquelles ces travaux qui doivent être terminés pour la rentrée ont été un peu plus vite que vous ne l'auriez souhaité.

M. TOURRAIN : Deux observations :

Vous dites que vous êtes là le patron, que vous menez les débats comme vous l'entendez, mais vous avez un règlement intérieur qui stipule, je crois, que vous établissez la police de cette assemblée et que vous évitez que certains collègues agressent d'autres collègues. C'est d'ailleurs ce que je mets en pratique régulièrement à votre égard puisque je ne m'adresse qu'à vous. Mais je viens d'entendre une allusion faite par un Conseiller Municipal à un autre Conseiller. Je souhaiterais que pour la bonne tenue de ces débats on s'abstienne à l'avenir de ce genre de choses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous sommes d'accord là-dessus, Monsieur TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Et c'est la première observation.

La deuxième, rien ne vous empêche, pour respecter la forme, de mettre en discussion ces projets un peu plus tôt. La dernière fois, nous avons un ordre du jour qui était très allégé. Je sais bien qu'il faut réunir les commissions mais on est tout prêt, dans un cas d'urgence comme celui-là, à vous donner

l'accord pour lancer l'opération d'adjudication quitte à ce que ce soit étudié davantage dans le fond sous réserve de l'étude de la commission après coup. Nous sommes toujours prêts à des arrangements.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je note avec plaisir votre dernière observation.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.